



ARRETE N° 26_2900 du 26 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Cédric LOISON
Attaché hors classe territorial
Chargé de la direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux
Direction générale adjointe des Ressources, Education et Numérique

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur LOISON, attaché hors classe territorial, Chargé de la direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux, à l'effet de signer :

- tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 25 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 25 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 25 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
- les comptes rendus d'entretien professionnel des agents relevant de la direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LOISON, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Monsieur Philippe JANSSENS, ingénieur principal territorial, Chef du service Conduite d'opérations,
- Monsieur Samuel BERAU, ingénieur principal territorial, Chef du service Maintenance et sûreté,
- Madame Cécile CHAUMONT, attaché principal territorial, Chef du service Ressources et moyens généraux,
- Madame Stéphanie BRUNG, attaché principal territorial, Chef du service de l'Action éducative.

à l'exception :

- des comptes rendus d'entretien professionnel.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Monsieur LOISON, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur LOISON, Monsieur JANSSENS, Monsieur BERAU, Madame CHAUMONT et Madame BRUNG et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le 26 MAI 2026
et de sa publication ou notification le 26 MAI 2026